

**PRIX DE L'ABONNEMENT**  
EDITION QUOTIDIENNE  
Un an ..... \$3 00  
Six mois ..... 1 50  
Quatre mois ..... 1 00  
L'abonnement est strictement payable d'avance, autrement il sera de \$4 par an.  
EDITION HEBDOMADAIRE  
Un an ..... \$0 50  
Six mois ..... 0 25  
Si l'abonnement n'est pas payé d'avance, il sera de \$1 par an.

# L'ÉCLAIR

## JOURNAL DU MATIN

**TARIF DES ANNONCES**  
Par ligne  
Première insertion ..... 20 10  
Autres insertions, si publiées tous les jours ..... 0 65  
Trois fois par semaine ..... 0 60  
Deux fois par semaine ..... 0 55  
Avis de naissance, mariage ou décès ..... 0 25  
Les annonces suivantes seront insérées pour un centimètre : Demandes d'emploi, Demandes de Douanes, titres ou employés, Annonces pour chambres ou pensions, Annonces d'objets perdus ou trouvés.  
Toutes lettres, etc., concernant l'Administration, doivent être adressées à BELLEAU & CIE, Bureau de l'ÉCLAIR, 111, Côte Lamontagne, et toutes lettres etc., concernant la rédaction à ENSEIGNÉ LACAPPE, Directeur de la Rédaction.

BUREAUX : 111, Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec.

ERNEST PACAUD, Redacteur-en-chef.

QUEBEC, 10 MAI 1887

### L'affaire de la banque Jacques-Cartier

#### Une autre conséquence de la politique d'expédients

Que de fois nous avons dénoncé les méthodes politiques de l'école tory, comme péchant par la base, manquant de principes, n'étant arrêtée sur rien autre chose que les intérêts momentanés du parti ! Nous prétendions à bon droit que cette politique d'oscillation, allant de droite à gauche et vice-versa suivant le caprice des circonstances, opportuniste honteux dont le véritable ressort n'est jamais autre chose que la soif du pouvoir, est indigne d'un grand parti aspirant à gouverner un pays constitutionnel.

C'est la pourtant l'odieuse spectacle que donne tous les jours le toymisme. L'exemple donné par les tories d'Angleterre a été suivi par Sir John, et à leur tour les tories des législatures locales se sont appliqués à copier leurs maîtres. Nous avons ici une école calquée sur celle-là. Elle est dans l'opposition depuis le 27 janvier dernier, mais elle continue dans son nouveau rôle l'œuvre tortueuse qui, pendant ses années de gouvernement, a été si funeste pour nos institutions et pour la moralité publiques. Sous les régimes Chapleau, Mousseau et Ross, qu'a-t-on vu ? Les actes de rapine et de brigandage greffés l'un sur l'autre, l'iniquité engendrant l'iniquité ; une chaîne sans fin d'actes administratifs condamnables à tous les points de vue, et dont chacun a été invoqué à tour de rôle avec un cynisme sans nom pour justifier une nouvelle dilapidation des deniers publics.

Aujourd'hui que cette école a été violemment chassée du pouvoir, elle poursuit son œuvre en répudiant cyniquement son passé, chaque fois que cela lui paraît favorable à l'intérêt du parti.

Elle vient d'en donner une nouvelle preuve par la bizarre et inexplicable attitude qu'elle a prise sur la question des \$100,000 de la banque Jacques-Cartier. On a beau étudier ce singulier cas sous toutes ses faces, il est impossible de trouver d'autre explication à la conduite de M. Taillon et de ses amis que l'esprit de parti à outrance.

Le gouvernement Mercier se déclare prêt à exécuter loyalement des engagements solennels qu'ils ont contractés eux-mêmes, en dépit des objections de ce même M. Mercier quand il était dans l'opposition. C'en est assez : si de la logique, de l'honneur d'une signature engagée ! Il faut à tout prix combattre le gouvernement national, sur ce point comme sur les autres.

Et pourtant, y avait-il rien de plus raisonnable, de plus inattaquable que la position prise par le cabinet sur cette transaction de la Banque Jacques-Cartier ? Y a-t-il quelques choses de plus clair que cette affaire telle qu'elle a été exposée vendredi dernier à la chambre ? L'existence de l'engagement, l'impossibilité de le répudier étaient tellement évidentes que les objections de M. Nantel n'ont pu rallier un vote compact de l'opposition ; au moment du vote, cinq des députés qui jusqu'à la présente session étaient comptés comme adversaires du gouvernement ont reculé devant le monstrueux illogisme qu'on leur demandait. La motion Nantel a eu pour effet de faire monter la majorité ministérielle à 14.

Est-il besoin de relater les détails de cette malheureuse transaction ? Ils sont déjà surabondamment connus du public. On sait qu'en 1881, le gouvernement Chapleau, supporté par les mêmes hommes, par le même parti qui commande aujourd'hui M. Taillon, endossa une lettre de change de \$100,000 pour favoriser un ami politique, l'hon. M. McGreevy. La banque hésita un peu à accepter la traite, mais sur l'assurance écrite de M. Chapleau, alors premier ministre et commissaire des Travaux Publics, qu'elle serait remboursée jusqu'au dernier sou par la province, la banque finit par se décider à avancer la somme demandée. On se rappelle aussi de quel mystère cette singulière transaction fut soigneusement enveloppée pendant plusieurs années, et quels efforts plus ou moins couronnés de succès M. Mercier, alors chef de l'opposition, tenta à chaque session pour jeter un peu de lumière sur cette opération louche. Nous n'avons pas, pour notre part, perdu le souvenir de l'émoi qui se répandit dans l'entourage du Premier ministre Ross lorsqu'il fut déclaré par le même M. Mercier que l'engagement était inéluctable, ayant été contracté au nom du gouvernement, et qu'il fallait à tout prix rembourser la banque.

Cette conclusion s'imposait tellement du reste qu'à la veille des élections d'octobre le gouvernement Ross, comprenant qu'il ne pouvait plus reculer, mais ne voulant pas entamer son fameux surplus ou plutôt son fonds électoral, préféra engager la province dans un procès dispendieux et inutile, et accorda la pétition de droit qu'on sollicitait.

Aujourd'hui, nous avons un gouvernement qui n'est pas intéressé à pousser plus loin cette politique ruineuse. Il a devant lui, dans les dossiers des départements, toute la cause. Il vient loyalement au devant de ses adversaires et leur déclare qu'il est prêt à payer leur propre dette.

Ceux-ci eussent dû, ce semble, être trop heureux de s'en tirer à si bon marché. Pas du tout ; ils ont effrontément répudié leurs engagements et déclaré s'en rapporter cyniquement à la décision des tribunaux.

S'en référer aux tribunaux, quand la banque a en mains la signature d'un premier ministre de la province de Québec ! Franchement, le procédé dépasse les bornes de la décence, et nous comprenons que la chambre ait repoussé avec indignation une telle proposition.

Mais comme cet incident peint bien le manque d'esprit de suite de cette école qui, après avoir ruiné la province, ne craint pas de se désavouer ainsi, publiquement, par pure rancune politique ! Et ce sont ces gens-là qui aspirent à être rappelés de nouveau à l'administration de la chose publique ! Mais quelle garantie offrent-ils au peuple ? L'an dernier, sur un signe d'Ottawa, ils répudiaient honteusement l'honneur national ; cette année, ils répudient leurs propres transactions financières. Hier, ils enterraient de leurs propres mains leur fameuse doctrine de non intervention ; aujourd'hui, ils invoquent la doctrine de réputation de ses dettes.

Quelle confiance veut-il donc que le peuple ait en eux ?

### PORTRAITS POLITIQUES

#### L'hon. M. Marchand

L'orateur actuel de l'Assemblée Législative est d'une nature obligeante et affectueuse ; on le dit incapable de dissimulation et de rancune prolongée. Il y a, cependant, dans tout son extérieur, des allures qui indiqueraient le diplomate, ou l'homme qui peut vous sourire agréablement sans laisser deviner le fond de sa pensée. Ces hommes, qui se livrent difficilement, ou qui ne livrent que leur sourire gracieux, sont généralement plus tenaces (entendez serait peut-être un meilleur mot) dans leurs opinions, politiques ou autres, que ceux que leur naturel pousse à refuser sèchement la faveur demandée. Quoi qu'il en soit de cette assertion, on peut dire d'une manière certaine que l'orateur dont j'esquisse le portrait, à grandes lignes, est d'un commerce facile, agréable avec les intimes, et qu'il se compose un maintien digne et sérieux avec les personnes dont il n'est pas sûr. En un mot, tout chez lui décèle l'homme bien élevé, ou le gentilhomme canadien.

On pourrait dire qu'il y a trois hommes distincts chez M. Marchand : le notaire, le littérateur et l'homme politique, ou le politicien, pour me servir d'un néologisme maintenant reçu. Un mot de chaque partie de ce caractère trilogique.

NOTAIRE.—On sait que la profession de notaire n'a pas, dans notre pays, l'importance et le prestige qu'elle possède en France. Ceci n'a pas empêché, cependant, que nous ayons eu, dans notre province, un grand nombre de notaires de la plus haute honorabilité, quoique bien peu se soient enrichis dans cette voie. Je crois que, sous ce rapport, M. Marchand n'a pas fait exception à cette règle générale, c'est-à-dire que sa profession seule n'a pu faire pleuvoir sur lui les dons de Plutus, quoique son écusson notarial soit toujours demeuré sans tache.

D'un autre côté, je ne sais si je me trompe en disant que, avec ses goûts prononcés pour la poésie, l'étude de Bartholo a dû avoir peu d'attrait pour lui, que Dumoulin et Pothier ont dû aussi, parfois, lui donner des vapeurs, lui qui, dès 1853, fournissait des essais poétiques à plusieurs de nos *Revue Littéraires*. Il est donc fort probable que le besoin, pour une raison ou pour une autre, de prendre une profession quelconque, a été pour lui "la main stupide" qui nous les ailes des littérateurs et retient leur essor. M. Marchand tient encore bureau de notaire, à Saint-Jean d'Iberville, lieu de sa résidence. Depuis 1875, il s'est associé à un confrère, un M. Charbonneau, qui joint à son titre établi de bon notaire celui de parfait

gentilhomme, en vertu, je suppose, de l'axiome qui veut que ceux qui se ressemblent s'assemblent.

"Chassez le naturel, il revient au galop." Rien de plus vrai. Souvent, pas assez pour les lettres canadiennes, M. Marchand a mis de côté les actes de vente, d'échange, les obligations et les contrats de mariage pour se livrer à son étude favorite. C'est ainsi qu'il a mis au jour plusieurs ouvrages que je nommerai plus loin. Boileau l'a bien dit :

"Le naturel toujours sort et sait se montrer ;  
Vainement on l'arrête, on le force à rentrer ;  
Il rompt tout, perce tout et trouve enfin passage."

LITTÉRAIRE.—Que de beaux talents à moitié développés, dans notre pays, faute d'indépendance sous le rapport de la fortune et du milieu propre à l'écllosion du génie ! Combien n'avons-nous pas eu de nos compatriotes possédant l'étincelle sacrée et qui ont dû passer leur vie comme simples copistes dans quelque bureau obscur, ou comme notaires, ou comme médecins, ou comme pauvres maîtres d'école dans quelque campagne isolée et au milieu d'une population, bonne, honnête, sympathique peut-être, mais certainement illettrée ! M. Marchand et M. Gagnon (le secrétaire de la province), tous deux notaires, c'est-à-dire placés sur un théâtre bien au-dessous de leurs aptitudes et de leurs aspirations légitimes, ont dû, tous deux, souffrir de cette nécessité ou de cet inconvenient inhérent à tout jeune pays, où l'aristocratie du génie n'a pu encore se développer, grandir, prospérer et s'établir en plein soleil, comme en France, par exemple. D'un autre côté, nous avons l'aristocratie de l'argent, produit du commerce. Cette classe d'hommes, soit par goût, soit par habitude, sauf de rares et nobles exceptions, ne saurait encourager ce qui touche à la littérature, aux sciences et aux arts, considérant tout ou presque tout ce qui est en dehors du commerce comme futile ou à peu près inutile. Il n'y a pas beaucoup plus d'un quart de siècle que, dans notre Canada, le mot de *poète* était synonyme de fou ou de réveur propre à rien. Se trouvant placé dans un tel milieu, comment voulez-vous que le littérateur ne brise pas sa plume de rage et que l'artiste ne jette point son pinceau et sa palette aux orties ? Mais, comme il faut de toute nécessité manger (quelque prosaïque que soit cette nécessité), l'homme de génie acceptera, pour se procurer le pain quotidien, la première position qui s'offrira à lui, ou qu'il pourra obtenir. De là cette classe de dévoyés et d'incompris, dont je pourrais nommer des centaines de mémoire seulement. Pour n'en nommer qu'un, je dirai que nous avons à Québec M. Caouette, jeune homme de talents supérieurs, qui a été facteur ou simple porteur de lettres !

M. Marchand a été, pendant plusieurs années, le propriétaire et le rédacteur du *Franco-Canadien*, journal fondé par lui et feu l'hon. C. J. Laberge, en 1860. Il a débuté dans la carrière littéraire par la poésie. On trouve des morceaux en vers signés de lui dans *La Roche Littéraire*, de 1853 à 1854, dans *Le Canadien* et *La Revue Canadienne*. Ses principaux ouvrages sont, dans l'ordre chronologique : *Fatenille*, comédie en un acte ; *Erreur n'est pas compte*, comédie en deux actes ; *Un bonheur en attire un autre*, comédie en un acte et en vers ; *Les faux brillants*, comédie en cinq actes et en vers ; *Le Lévrai de l'Université*, opéra comique en deux actes, etc.

Pour faire une critique honnête des productions de ce compatriote, il faut tenir compte du temps ou des loisirs à sa disposition pour les concevoir et les écrire ; car ses occupations indispensables ont dû le distraire souvent dans les rêves de son imagination heureuse et fertile. On pourrait peut-être dire que, dans les premières œuvres de M. Marchand (cela se comprend, d'ailleurs), on trouve quelques passages qui sentent le berguisme ; mais ces taches, fort pardonnables chez un débutant, sont bien vite rachetées par de l'agencement, du trait et de très jolies stances. Il est certain que cet homme, né littérateur, n'a pas eu le loisir de développer tout son talent. Suivant moi, son grand mérite est celui de la *charpente* : le plan, les parties principales de ses ouvrages d'esprit sont presque irréprochables. Il assemble sans embarras toutes les pièces de son édifice dramatique et il possède l'art véritable d'en consolider tous les plus petits détails. "La charpente, a dit un auteur, peut se passer du style, mais le style ne se passera jamais de la charpente." Cette qualité, la plus essentielle, l'auteur de *Fatenille*, etc., la possède à un haut degré : c'est pourquoi ses comédies jouissent d'une bonne constitution et d'une aussi bonne réputation, quoiqu'elles renferment quelques défauts de style provoqués sans doute par le manque de loisirs suffisants.

Quoi qu'il en soit de cette assertion, que je fais consciencieusement, tout ce qui est sorti de la plume de F. G. Marchand peut être lu par nos mères de famille et celles-ci peuvent en promettre la lecture à leurs filles. Les journalistes de France, généralement plus spirituels que moraux, soutiennent cette thèse : que la sagesse est incompatible avec le talent. Boiste a un mille fois raison de dire : "La paradoxe tenait la vérité pour faire briller le mensonge ;" car M. Marchand, comme écrivain, a fait preuve de beaucoup de talent et, en même temps, de beaucoup de sagesse.

Chose assez singulière, mais que l'on rencontre assez souvent chez les littérateurs, c'est que M. Marchand écrit dix fois mieux qu'il ne parle. Il n'est pas le seul au pays : pour le citer ici un exemple, je nommerai M. J.-C. Faehl, écrivain fort distingué, mais orateur de troisième ordre. Quant à M. Marchand, sa phrase parlée est lente, balbutiante, embarrassée, mais toujours grammaticale, de sorte que l'écrivain ne saurait donner une juste idée de l'orateur, ni l'orateur une bonne appréciation de l'écrivain.

Pour terminer sur ce point, je mettrai sous les yeux du lecteur un extrait de l'appréciation faite par M. Edmond Lareau, dans son *Histoire de la littérature canadienne* : "Voici un homme (M. Marchand) qui vendrait son pays pourvu que l'occasion lui soit donnée de placer un escalbourg en déterminant les conditions de la vente. Il en parseme sa conversation et en éveille son journal. Ils sont assez bien portants ; la plupart sont marqués au coin de la vieille gaieté française et de l'ancien sel attique. Avec cette disposition d'esprit, M. Marchand devait nécessairement réussir dans le drama. Nous avons de lui deux vaudevilles qui se prêtent fort bien à l'agencement théâtral."

Ce qui précède s'écrivait en 1874, et, si cette appréciation était à refaire, je suis certain que l'auteur la modifierait de beaucoup, à moins (ce que je ne crois pas) que M. Marchand appartienne à cette école dont parle de Balzac, lorsqu'il dit : "En France, tout est du domaine de la plaisanterie ; elle y est la reine. On plaisante sur l'échafaud, à la Bérésina, aux barricades, et quelque Français plaindrait sans doute aux grandes assises du jugement dernier." Dans tous les cas, M. Lareau aurait dû nous dire ce qu'il entend par l'ancien sel attique, et, puisqu'il y en a deux, d'après lui, lequel est le préférable : l'ancien ou le moderne ?

La où M. Lareau se trompe point, c'est quand il dit : "Causeur aimable, écrivain élégant et chatié, caractère indépendant, M. Marchand est un de ces hommes qui n'ont point d'ennemis et beaucoup d'admirateurs. C'est un véritable littérateur, le type du journaliste gentilhomme."

Il est bien, je crois, de mettre ici en regard de l'appréciation de M. Lareau celle que je trouve dans la revue parisienne intitulée : *Revue du Monde Latin*, livraisons du mois d'août, 1885.

"LES FAUX BRILLANTS, comédie en cinq actes et en vers, par F. G. Marchand.—Prendergast et Cie, éditeurs, 37 rue St Jacques, à Montréal.

"M. Marchand, membre de la Société Royale du Canada, officier de l'Instruction publique de France, a publié, cette année, une comédie en cinq actes et en vers, intitulée : *Les Faux Brillants*, qu'il serait intéressant de voir représenter sur une de nos scènes parisiennes."

"Comédie de nos jours contemporaines, les *Faux Brillants* sont la satire de cet esprit d'aventure qui règne à notre époque, et l'auteur, avec un bon sens digne des bons auteurs comiques, s'insurge, autant contre les personnes qui se laissent prendre aux faux brillants par vanité et par sottise que contre les coquins qui déploient ces faux brillants pour dupper. Observation, style, verve, tout est bien venu dans cette charmante comédie ; l'esprit du lecteur s'attache à la marche de la pièce avec intérêt, et il est aussi heureux que le bourgeois Dumont quand il voit, à la fin du cinquième acte, le faux baron Faquino et le faux comte Trémoussat, son compère, démasqués et chassés comme ils le méritent. Espérons que M. Marchand ne tardera pas à s'entendre avec un de nos directeurs de théâtre pour la représentation de sa comédie. C'est là du vrai théâtre, se rapprochant de la forme classique, ce qui est un mérite de plus, à notre avis."

POLITIEN.—Il se tromperait beaucoup, celui qui verrait, dans ces esquisses rapides, un seul grain de politique, soit bleue, conservatrice, libérale ou nationale. En parlant des sujets qui tombent sous ma plume, je n'apprécie point ; je constate tout simplement.

Ainsi, je ne blâme point, je n'approu-

ve point non plus en disant que M. Marchand, tout comme l'hon. M. Gagnon, a toujours appartenu à la phalange libérale. Semblables tous les deux au soldat de Carillon, qui, pour mourir, se faisait un linceul de son drapeau, ces deux lutteurs, qui ont donné et reçu de grands coups, mourront tenant à la main leur drapeau libéral sans vouloir y ajouter (je le crois, du moins) un seul lambeau du nouveau drapeau national.

On a dit que les Prussiens et les Russes apprenaient l'art de la guerre on se faisant battre par les soldats de Napoléon I. De même, les chefs du parti libéral, dont M. Gagnon et M. Marchand ont été des plus en vue et sont les plus anciens, ont appris, à force de se faire battre par les bleus et les conservateurs, comment un parti politique peut remporter une victoire. Une fois maîtres de ce précieux secret, sauront-ils le garder ? et s'ils le gardent, en feront-ils bon usage ? Le pays doit avoir le droit de l'espérer sincèrement. Le pays a-t-il tort d'espérer ? L'avenir répondra.

Dans tous les cas, le passé de M. Marchand lie sa carrière future au char libéral ; et, si ce char tombe dans l'ornière qui en a détruit tant d'autres ; si il ne donne point à notre province tout le prestige, toute l'importance qu'elle mérite, on placera sur les épaules de M. Marchand, qu'il le veuille ou ne le veuille point, sa bonne part de blâme ; comme, d'un autre côté, il recevra sa grande part des sentiments de reconnaissance qu'éprouvera notre population, dans le cas où le nouveau gouvernement suivrait la voie honnête et juste, qui est le gage le plus certain non-seulement de l'honneur, mais aussi de la prospérité.

Dans la ville de Saint-Jean et ailleurs, M. Marchand a ses amis et ses ennemis politiques, ce qui n'a point lieu de surprendre ; mais ce qui est plus rare, c'est que ce vétéran de nos luttes politiques n'a peut-être pas deux ennemis dans le vrai sens de ce mot : des adversaires nombreux, il en a et doit en avoir ; des ennemis, très peu, ou point. Ceci tient à deux causes : la première se trouve dans le fait de sa courtoisie à l'égard de ses adversaires, soit à la tribune publique, soit dans l'enceinte du Parlement.

On trouve la deuxième cause dans son absence de richesses, synonyme d'honnêteté chez l'homme politique. Comme il est difficile, sinon impossible, d'être ministre et rester honnête sans être profondément imbu de sentiments chrétiens, on ne sera pas surpris de la probité de M. Marchand quand j'aurai dit qu'il remplit rigoureusement toutes les obligations de notre religion, et, au dire de son curé et même de ses adversaires politiques, sans ostentation et sans se faire un escabeau de ses sentiments religieux.

Enfin, comme Orateur de l'Assemblée Législative, M. Marchand, jusqu'ici, a su se tenir dans les limites de la plus stricte impartialité. Il était difficile de succéder à l'hon. M. Würtel, gentilhomme jusque dans la racine des ongles, courtis, affable, d'un maintien digne et d'une grande impartialité, comme le lui ont dit tous les députés en lui présentant un souvenir de leur estime, quel que temps après sa nomination de juge. On peut dire, aujourd'hui, que M. Marchand a non seulement succédé à M. Würtel, mais qu'il s'est montré son digne rEMPLACEMENT, vu que l'on peut succéder à quelqu'un sans le remplacer.

Journaliste lui-même pendant plusieurs années, l'Orateur actuel a fait faire, sur le parqué de la chambre, de grandes améliorations en faveur de ses confrères, qui lui en ont tous exprimé leur vive reconnaissance.

Tel est, d'après moi, le portrait fidèle de l'hon. M. Marchand, député du comté de Saint-Jean et Orateur de l'Assemblée Législative.

res affables qui le caractérisaient, M. Benjamin Ouimet ne tarda pas à obtenir la confiance et l'estime de ses concitoyens. C'est de cette époque que datent les relations d'amitié qui ont toujours existé depuis entre M. Pilon, le député de Bagot, et lui.

Il a rempli toutes les charges qu'il est donné à un homme vivant à la campagne d'occuper. Il a été juge de paix, commissaire des petites causes, capitaine, puis major de milice et préfet du comté de Bagot. En 1861, il fut choisi pour disputer le siège de la division de Soré, au Conseil Législatif, à M. J. B. Guévremont, aujourd'hui sénateur.

Il fut toute sa vie un libéral convaincu en dépit d'attaches de famille et d'amitié qui le liaient à son frère l'honorable Gédéon Ouimet qui, comme un des chefs du parti conservateur, a occupé pendant longtemps les plus hautes fonctions politiques de notre province.

Célibataire et déjà âgé, après avoir vendu ses propriétés d'Upton, il était venu vivre chez son frère le surintendant de l'Instruction Publique, où il demeurait depuis quatre ou cinq ans. Il occupait ses nombreux loisirs par la lecture des journaux, et la veille même du jour où la mort est venue le frapper si soudainement, nous le voyions dans les galeries de l'Assemblée Législative, dont il ne manquait jamais une séance intéressante.

ACTUALITES

Le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine, Sir A. A. Dorion, est retourné à Montréal hier après-midi.

Le gouvernement d'Ontario vient de suivre l'exemple donné par celui de Québec. Il a porté de \$2 à \$3 la rente annuelle par mille sur toutes les limites à bois de la province. Il a augmenté aussi de 33 p.c. le droit de coupe sur le bois carré et les billots. Le pin paiera désormais deux cents de droit par pied cube au lieu d'un cent et quart ; et les billots paieront \$1 par mille de superficie au lieu de 75 cents. Le nouveau tarif entre en force à partir du 1er mai de cette année.

Dimanche soir l'hon. premier ministre avait invité dîner chez M. Paul DeCazes, No 8 rue Brebeuf, les députés suivants : MM. Baldwin, Charlebois, Desjardins, Deschênes (Témiscouata), Forest, Girouard, Laliberté, Larochelle et Nantel.

A partir de demain, la chambre tiendra trois séances par jour jusqu'à la prorogation.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

(Séance de l'après-midi)

9 mai 1887.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures 30.

Dépôts de projet de loi :

Acte concernant la Cour du Banc de la Reine en Appel.—L'honorable M. Blanchet.

Acte pour amender les lois concernant la constitution de la Cour Supérieure.—L'honorable M. Blanchet.

La chambre passe en comité les bills suivants :

Bill amendant l'acte incorporant "The Québec Young Men's Christian Association" et plaçant les biens fonds appartenant à l'association entre les mains de fidèles commissaires.—M. Cameron.

Bill amendant l'acte 36 Vict., ch. 65, intitulé : "Acte pour refondre et amender l'acte pour incorporer la ville de Lévis et les divers actes qui l'amendent et l'acte 42-43 Vict., ch. 57 amendant le dit acte."—M. Lemieux.

Bill incorporant la compagnie générale de fidèles commis du Canada.—L'hon. M. Lynch.

INTERPELLATIONS

M. Bisson.—Le gouvernement a-t-il érigé ou fourni des fonds pour faire ériger une bâtisse servant de boiterie-école sur une terre appartenant à, ou devant appartenant à Ed. A. Bernard, du département de l'Agriculture ? Si oui, quel usage en a-t-on fait ? En la possession de qui est elle, et combien a-t-elle coûté au gouvernement ?

Réponse.—Le gouvernement a demandé à monsieur Bernard lui-même un rapport sur le sujet.

M. Duplessis.—Est-ce l'intention du gouvernement de payer la balance restée due sur les sommes d'argent octroyées pour les fins de la colonisation lors de la dernière session, pour les ouvrages demandés pour les comtés de St Maurice et de Maskinongé ?

L'hon. M. Shehyn.—C'est l'intention du gouvernement de payer les balances qui seraient actuellement dues sur ces allocations, pour travaux déjà exécutés. Des instructions générales ont été adressées dernièrement à tous les conducteurs de travaux de colonisation dans les différents comtés de la Province leur défendant de faire exécuter aucun ouvrage ultérieur payable sur la balance non encore dépensée des allocations votées dans la dernière session de la Législature.

La chambre a ensuite adopté sans discussions les demandes de dossiers suivantes :

M. Rinfret dit Malouin.—Correspondance échangée entre Nos Seigneurs les Evêques de la province et le gouvernement, concernant l'éducation depuis 1879.

M. Deschênes (l'Islet).—Correspondance. (Suite à la question suivante)

M. Benjamin Ouimet

Le pays vient de perdre un patriote ardent et convaincu par la mort de M. Benjamin Ouimet que nous annonçons dans notre numéro de vendredi dernier.

En 1836, M. Benjamin Ouimet prenait rang à côté de son frère André, dans cette vaillante phalange de patriotes dont plusieurs payèrent de leur tête leur amour pour leur patrie. Dénoncé comme appartenant à la société des fils de la liberté, et sous le coup d'un mandat d'arrestation, il dut s'enfuir aux Etats-Unis où il demeura tantôt à la Nouvelle-Orléans, tantôt à Thibodeauville, jusqu'en 1848, époque à laquelle il revint au Canada pour s'établir à Upton où il avait acquis de grandes propriétés.

Avec le caractère loyal et les manières

ANDREE

XV

(Suite.)

—Vous l'avez donc vu ? dit Henri en rompant le cachet.

—Mais oui, j'ai passé près d'une quinzaine en tête-à-tête à Rome avec lui. Nous avons couru ensemble les musées, la campagne, et passé des nuits à bavarder dans son atelier. Quel charmant compagnon !

—Ce bon Jacques ! dit Mme Passermard. C'est pourtant vrai qu'il est parti depuis plus de trois mois ! Comme le temps passe ! Sais-tu, Bichette, c'est très mal ce que nous faisons !

—Et vous, monsieur Mareuil avez-vous des nouvelles intéressantes dans la vôtre ?

—Je ne saurais vous le dire, madame ; j'ai seulement jeté un coup d'œil sur la première page, et je vois qu'il m'y parle surtout de son travail.

—Monsieur Mareuil, dit le comte, voici M. de Salbris qui vient nous remplacer auprès de ces dames. Allons fumer une cigarette, voulez-vous ?

—Monsieur, dit-il, votre ami, qui est devenu le mien, m'a montré et j'ai lu avec beaucoup d'intérêt une lettre de vous où il est longuement question d'une jeune fille qu'il aime.

—J'ai surtout remarqué un passage où sont analysés avec beaucoup de délicatesse et de clairvoyance certaines ambiguïtés de sentiment que vous reprochez à cette personne. Si vous avez fait un brouillon, et je ne pense pas qu'une aussi fine étude de caractère ait été improvisée, relisez-le, méditez-le, monsieur.

—Et il rentra dans le salon, laissant Henri confus et irrité.

—Qu'avez-vous donc fait de M. Mareuil ? demanda Andree.

—Je l'interrogeais, mademoiselle, sur le sens d'une expression que j'ai rencontrée ces jours-ci en feuilletant un vieux chroniqueur.

—Ah !... Et a-t-il pu vous répondre ? — Non.

—Maxime, prends donc le dictionnaire, veux-tu ? Et cherche... Quelle expression ?

—Faire la garde du loup, mademoiselle.

Le jeune homme chercha assez longtemps et finit par trouver : "Faire la garde du loup, expression féodale. Se dit du chevalier félon qui, chargé de veiller sur une dame en l'absence de son serviteur, cherchait ou parvenait à la rendre infidèle."

—Andree se leva brusquement et sortit en lançant à M. de Garamante, souriant, le plus mauvais regard que prunelles de femme aient jamais daigné.

—Andree se leva brusquement et sortit en lançant à M. de Garamante, souriant, le plus mauvais regard que prunelles de femme aient jamais daigné.

—Andree se leva brusquement et sortit en lançant à M. de Garamante, souriant, le plus mauvais regard que prunelles de femme aient jamais daigné.

esprit. Il se redressa enfin d'un mouvement brusque, comme un homme qui se réveille, et jeta un coup d'œil dans le salon. Il était désert. Dans le fumoir, Maxime faisait un whist avec Desrieux et Passerieux dans la salle de billard, Mme Passermard causait avec Salbris, tout en suivant des yeux la partie de son mari et du comte. Tandis que Henri regardait derrière les vitres, il entendit, grâce à un vasistas entr'ouvert, la grosse voix de Passermard demandant où était Andree.

—Elle est remontée dans sa chambre en me priant de l'excuser auprès de ces messieurs. Son bain l'avait beaucoup fatiguée.

—Au lieu de rentrer dans le salon, Mareuil descendit l'escalier sur la pointe du pied, leva les yeux vers la fenêtre d'Andree pour savoir si la jeune fille dormait, et n'aperçut point de lumière. Après un moment d'hésitation, Henri se décida à faire un tour dans le parc, comptant sur l'influence du grand air pour assurer à son esprit et à son corps, également fatigués, l'apaisement et le confort du sommeil.

Il s'engagea dans la grande avenue bordée de platanes : des feuilles détachées commençaient à joncher la terre et formaient par endroits des amas d'or sautoir, lorsque son pied les foula, un bruit confus et doux, comme celui d'une étoffe de soie que l'on aurait froissée. Henri se rappela qu'une robe d'Andree faisait un frofour analogue en traînant sur les tapis. Des deux côtés de l'avenue s'étendaient de jeunes coupes de trois ou quatre ans. Au-dessus des touffes de chênes ou de châtaigniers, quelques troncs monnaient, éparpillés par les bûcherons.

La blanche écorce des bouleaux se détachait çà et là sur les massifs sombres des talis ; leurs branches flexibles se recourbaient gracieusement vers la terre, et la lune, en les baignant de sa lumière, pâle comme eux, argentait le revers de leur feuillage inquiet.

Mareuil, contemplant la grâce virginale de ces beaux arbres, se prit à songer à cette nuque ronde et ferme, à cette longue chevelure dénouée qu'il avait aperçue lorsque la jeune fille passait la tête par l'ouverture de la tente.

Il longea la pièce d'eau qui arrosait, comme un miroir encadré d'une forêt de plantes aquatiques, l'ovale de sa nappe tranquille où se miraient les étoiles.

Au bruit de ses pas, des sarcelles effrayées glissèrent parmi les nénuphars, et leurs plongeurs invisibles ridèrent de grands cercles la surface polie de l'étang. Un souffle de brise vagabonde inclina, en les froissant, les panaches des roseaux, et le peuple sveltes des joncs exhala un murmure triste et caressant comme un soupir.

Il s'enfonça dans le bois par de petits sentiers tortueux et arriva dans le voisinage d'une ancienne maison de garde situés non loin du château. Ce chalet, enveloppé d'un épais rideau de vigne vierge, avait plu à Andree, qui s'en était emparée, et des deux pièces dont il se composait avait fait, au premier, son atelier, au rez-de-chaussée, une sorte de bibliothèque et de cabinet de travail où elle aimait à se retirer en été, pendant les heures chaudes de la journée.

Mareuil aperçut de loin une lumière qui brillait entre les arbres, dans la direction du chalet. Il s'arrêta soudain ; le silence de la nuit et des bois était tel qu'il entendait son cœur battre à coups précipités. Il voulut retourner sur ses pas, mais un instinct plus fort que sa volonté l'attirait vers ce point d'or. A mesure qu'il s'en rapprochait, son oreille, tendue à tous les bruits de la campagne, percevait une harmonie lointaine et indistincte.

Il se rappela tout à coup qu'Andree avait fait mettre un piano dans la pièce du bas et ne douta plus qu'au lieu de regarder sa chambre, ainsi qu'elle l'avait dit à sa mère, la jeune fille ne fût allée finir la soirée dans son chalet. C'était bien elle, en effet. Caché dans l'ombre d'un grand arbre qui se dressait auprès de la maison rustique, sur le bord d'une petite pelouse, Henri aperçut, derrière les vitraux sertis de lamelles de plomb, André assise à son piano. Les premiers accords de la Marche funèbre de Chopin résonnèrent sous ses doigts, avec je ne sais quoi de solennel que le recueillement des bois endormis et la sérénité mystérieuse de la nuit donnerent à cette composition sublime. Des notes lentes comme un glas, graves comme un roulement de tambours voilés de crêpes, annonçant que le Héros vient d'expirer.

Puis un cri de colère monte vers le ciel pour demander compte de cette mort à l'Impassible et à l'Inexorable ; le blasphème, impuissant, retombe brisé, et la Résignation, mouillée de larmes, s'avance en longs habits de deuil. Tout à coup un champ de crompthe jaillit : les Exploits, les Victoires du guerrier accourent, tenant à la main des branches de laurier et de longues palmes vertes ; la Gloire fend l'air du sillon fulgurant de ses grandes ailes, se pose au sommet du catafalque et laisse tomber une couronne. Mais voici que le Désespoir arrive à son tour. Il dit la vanité de l'effort humain, le mensonge de la renommée, le leurre de l'immortalité et le néant de tout. La Révolte gronde de nouveau, les Imprécations se mêlent aux sanglots : un bruit terrible couvre tout, le son sourd, cadencé, de pelletées de terre qui tombent sur une bière.

Appuyé contre le tronc de son arbre, Henri écoutait. Par les fenêtres entr'ouvertes, de grandes ondes sonores s'échappaient, et lui, courbant la tête sous cette harmonie surhumaine, comme les roseaux de l'étang venaient de s'incliner sous la brise. Après quelques instants de silence, la voix d'Andree unit ses belles notes graves aux accords de l'instrument. Elle chantait la romance du Roi de Trul, non pas l'exquis et mélodique composition de Gounod, mais l'étrange chef-d'œuvre que Berlioz a placé dans sa Damnation de Faust. Cette musique entrecoupée, heurtée, capiteuse, plaisait à la jeune fille par l'affection même de sa couleur gothique : elle avait dit un jour qu'on ne devait chanter cet air qu'en s'accompagnant sur la viole et coiffée d'un hein.

Le morceau était terminé, elle se leva et vint s'accouder à la fenêtre. Dans la crainte d'être vu, Henri fit un brusque mouvement en arrière : une branche de bois mort craqua sous ses pieds, et Sloug se mit à aboyer derrière la porte.

—Qui est là ? dit Andree.

—C'est moi, mademoiselle, répondit Henri en sortant de l'ombre. Excusez-moi ; je vous écoute dans un cachette, et j'étais si ravi de ce que j'entendais que je me serais bien gardé de vous déranger.

(A Continuer)

Vins et Cognacs analysés

Le cognac de la maison CHS. DUQUET & CIE analysé par le Rev. M. Pass, professeur à l'Université Laval et recommandé par Dr. LAMARCAZ 37 années est en dépôt et en vente dans les maisons suivantes :

HAUTE-VILLE - A. Grenier, N. Binet, Cha. Martel. FAUBOURG ST-JEAN - Côte et Frère, J. A. Meunier, Dion et Frère, J. B. Bussières, J. B. M. Dion, Jos. Moisan, M. Boyce et Fils, Aug. Delisle, ST-ROCH - Turcotte et Prévost, M. Ed. Clark, A. Tard, El. Paradis, M. W. Coleman, C. Bélanger, Chs. S. Rivier, Dubois et Cie, J. E. Amelie, N. Chouinard et Cie, G. N. Follisier, George Drolet, Prudent Rousseau, F. A. Gingras, F. C. Lefrançois, Emile Gagnon, E. A. Emond.

Les personnes voulant en prendre dépôt voudront bien s'adresser à la CAVE FRANÇAISE No. 111, Rue St-Pierre ARTHUR TOUSSAINT & CIE 10 mars. E & J 79

AVIS est par le présent donné qu'un bill sera présenter à la législature de Québec pour amender la Loi sur le Crédit Mobilier et agricole de Québec, et pour faciliter l'émission des actions de la dite compagnie. Québec, 15 avril 1887. E J

LE STEAMER "LEVIS" A partir de MARDI, le 12 avril, partira (le temps et les circonstances le permettant) comme suit :

DE L'ILE DE QUEBEC 8 heures p. m. DE QUEBEC 9 heures a. m. 2 heures p. m. 12 avril 1887. DE QUÉBEC 5 heures p. m. DE ST-ROCH 10 heures a. m. 4 heures p. m. 12 avril 1887. E J

INDUSTRIE LAITIÈRE Je suis heureux de pouvoir annoncer à mes pratiques et au public en général, que j'ai ouvert ma consouerie le 29 MARS DERNIER, sous l'habile direction du fromager de l'année dernière. En conséquence, je suis garant d'avance, la qualité et la saveur de mon fromage. J'aurai toujours en main d'instruments de 2, 5, 12 et 16 lbs. Les ordres seront reçus avec plaisir et la livraison faite avec soin et promptitude.

F. X. BERTRAND, MARCHAND Ste-Croix de Lotbinière 21 avril 1887. E 111

AVIS Rue d'Aiguillon, No. 142. 30avr E 111

Tapis, Prelarts, ET OFFES A RIDEAUX SEULS AGENTS POUR HENDERSON & CIE, Une des plus anciennes manufactures de Tapis Bruxelles, et universellement reconnue comme produisant les tapis les plus recherchés, les couleurs les plus nouvelles et les meilleures qualités. L'assortiment est maintenant complet en tapis Bruxelles avec Bordures et Tapis d'Escaliers pour appartements.

Tapis Tapisserie, 27c net valant 32c 30 " 40 " 50 " 70 " 60 " 85 " 70 " 100 " 80 " 100 " Tapis Bruxelles, 70 " 80 " 100 " GLOVER, FRY & CIE.

Manteaux imperméables, nouvel assortiment pour la saison. Forme Langtry et autres, aussi très nouvelles, depuis 80c. à 510.00. GLOVER, FRY & CIE. 29 avril. E

CADEAUX Petites Chaines en or, en argent et en aloy. Épingles montées en or et argent. Boutons en or pour manchettes, Épinglette Chaines etc. Boîtes à toilette en pluche et Écrins. Boîtes à Cartes, Bourses Boîtes à Cigarettes et à Cigarettes. Articles en cuivre, Énergers Couteux à papier, etc. Poupées, Jouets et Jeux.

G. SEIFERT EUROPEAN BAZAAR 34, rue de la Fabrique L'apogée de la gloire ET DES Honneurs impériaux

Les harmoniums DOHERTY Reconnus pour les meilleurs W. DOHERTY & Co., manufacturiers, ont reçu une médaille et un diplôme pour les magnifiques harmoniums qu'ils ont exposés à l'Exhibition Coloniale. C'est le plus grand honneur et le plus haute distinction qu'il soit possible d'accorder pour cette classe d'instruments.

Seuls agents autorisés pour la vente à Québec. BERNARD & ALLAIRE. 77-79, rue St-Jean, H-V., Québec. 22 Communications non par téléphone. 12 avril. E

LIGNE ALLAN

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des milles Canadiennes et Américaines 1887 ARRANGEMENTS D'ETE 87

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, bâtis sur la Clyde, à double engin. Ils sont construits par compartiments étanches, surpassant les autres en force, rapides et confortables, renfermant toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer et ont fait la plus courte traversée.

ACADIAN 3500 Capt. F. McCrath La route océanique la plus courte entre l'Amérique et l'Europe, (cliquez pour en savoir plus) d'un continent à l'autre.

Ligne de la mer de Liverpool, Londonderry, Québec et Montréal. Table with columns: De Liverpool, De Derry, Steamers, De Québec. Dates: 29 avril, 5 mai, 19 mai, 2 juin, 9 juin, 23 juin, 7 juillet, 14 juillet, 21 juillet.

PRIX DU PASSAGE DE QUEBEC Cabine... 800.00, 575.00 et 550.00 (Selon le confort). Intermédiaire... 520.00. Entrepont... 320.00.

Service Extra de Liverpool, Londonderry, Québec et Montréal. Table with columns: De Liverpool, De Derry, Steamers, De Québec. Dates: 22 avril, 13 mai, 27 mai, 17 juin, 1 juillet, 22 juillet.

A leur voyage de Québec, ces steamers se rendent directement à Liverpool. PRIX DU PASSAGE DE QUEBEC Cabine... 550, 60 et 570. Intermédiaire... 300. Entrepont... 200.

LIGNE DE GLASGOW, QUÉBEC ET MONTREAL. Table with columns: De Glasgow, Steamers, De Montréal, De Québec. Dates: 2 avril, 25 avril, 5 mai, 19 mai, 13 juin, 19 juin.

Ces steamers ne transportent pas de passagers voyageant en Europe. Les lits sont invariablement payables d'avance. Un médecin expérimenté se trouve dans chaque steamer. Des connaissances sont données à Liverpool et dans les ports du continent pour tous les ports du Canada et des États-Unis.

ALLAN, RAE & CIE, 47 rue St-Jean, Québec. 1887. E

CHEMIN DE FER LE QUEBEC CENTRAL

Ligne de Québec, Boston, New-York et des Montagnes Blanches. La seule ligne ayant sur tout son parcours des chars palais et des chars dorciors sans transbordement entre Québec et New-York.

LA route la plus directe et la meilleure pour Boston et tous les points de la Nouvelle-Angleterre via Sherbrooke et le lac Memphragnog.

Le et après LUNDI, le 22 NOVEMBRE 1886, les trains quitteront Québec : Express-Départ de Québec par le bateau passer à 12 h. 30 p. m., de Lévis à 1 h. 10 p. m., arriver à la Jonction de la Beauve à 2 h. 25 p. m., arriver à Sherbrooke à 8 h. h. m., arriver à Newport, Vt., à 10 h. p. m., arriver à Boston à 8 h. 20 a. m., arriver à New-York à 11 h. 45 a. m.

Les chars palais et chars dorciors Monarque avec buffet circuleront jusqu'à New-York sans transbordement. Mixte-Part de Québec par le bateau-passer à 2 h. p. m., de Lévis à 2 h. 30 p. m., arrive à la Jonction de la Beauve à 6 h. 40 p. m., arrive à St-François à 7 h. 45 p. m.

Les trains arrivent à Québec : Express-Part de New-York à 4 h. 20 p. m., de Boston à 7 h. p. m., de Newport à 7 h. a. m., laisse Sherbrooke à 8 h. 10 a. m., arrive à Lévis à 11 h. 15 a. m., et à Québec par le bateau-passer à 3 h. 30 p. m.

Chars palais et chars dorciors Monarque avec buffet marche de New-York à Québec sans transbordement. Mixte-Part de St-François à 6 h. a. m., de la Jonction de la Beauve à 7 h. 25 a. m., arrive à Lévis à 11 h. 15 a. m., et à Québec par le bateau-passer à 10 h. 30 a. m.

JE VIENS DE RECEVOIR A L'OCCASION DES FETES LE PLUS GRAND ASSORTIMENT de beaux instruments qu'il y ait en Canada, consistant en pianos à queue (de tous les formats) pianos droits (nouveaux modèles) pianos carrés et orgues de chapelles et de salons

PIANOS HAZELTON KNABE FISCHER DOMINION Et les Orgues - Harmoniums "DOMINION".

Tous instruments de choix, de nouveaux styles, uniques dans leur genre et ne se trouvant nulle part ailleurs. Les personnes désirant un instrument de choix à un prix raisonnable devraient venir visiter mon assortiment si possible, ou écrire pour catalogues illustrés.

L. E. N. PRATTE, Seul agent pour la Province de Québec 1676, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, 1676

LA MAISON A. B. DUPUIS 57--RUE SAINT-PAUL--57

Tient toujours le premier rang pour les bas prix, la variété et la pureté de son stock de Biscuits, Confiseries, Chocolats.

Une commande d'essai vous en convaincra EN GROS SEULEMENT. No. 56. Par Téléphone.

BIERE ET PORTER LABATT

Les boissons par excellence par les chaleurs sont les CELEBRES BIÈRE ET PORTER LABATT de London. Les plus hautes autorités médicales en recommandant l'usage comme tonique et comme le breuvage le plus favorable à la santé.

POUR LA BELLE SAISON, achetez la célèbre Bière et Porter Labatt, London, et n'en prenez point d'autre en substitution, N. Y. MONTREUIL, Seul agent, Québec.

POUR 50 A 75 CTS On se procure une élégante fashionable en tweed ou Scotch Cap pour garçonnet chez G. R. RENFREW & CIE.

POUR 75 CTS A \$1 On achète un beau Fauteuil de cuir noir ou brun pour garçonnet chez G. R. RENFREW & CIE.

POUR \$1 A \$1.50 On achète un Veston fashionable pour homme chez G. R. RENFREW & CIE.

POUR \$2 On achète un chapeau Carrington, si renommé pour la légèreté chez G. R. RENFREW & CIE.

POUR \$2.70 On achète des célèbres Fauteuils de Lissels et Burnett & Co., noir, brun ou rouge, chez G. R. RENFREW & CIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE "BRITISH EMPIRE" FONDÉE EN 1847

Fonds accumulés - \$5,304,000 Revenu annuel - 1,049,000 Placements canadiens augmentant journalièrement - 611,000 Reclamations et Bonus payés, au-dessus de 10,000,000 Dépôts du gouvernement Canadien - 232,500

Toutes réserves déposées avec le ministre des Finances à Ottawa pour le seul profit de la police canadienne. F. STANCLIFFE, Directeur général, L. A. DASTOUS, Agent général, Province de Québec. 19 avril 28 J.E

Fonderie Demers & Riverin RUE ST-PAUL QUEBEC MM. DEMERS & RIVERIN informent le public en général qu'ils viennent de recevoir le plus bel assortiment de Poèles de Cuisine de toute sorte à des prix défiant toute concurrence.

Pour être lu attentivement A MM. GINGRAS, LANGLOIS & CIE. MESSIEURS. Ma femme a souffert depuis 25 ans de la maladie des rognons. Après avoir inutilement essayé toutes sortes de remèdes elle a fait usage de l'EAU ST-LEON.



